



COMMUNIQUE DE PRESSE

DECHETS DE FAIBLE ET MOYENNE ACTIVITE ET DE COURTE DUREE DE VIE : DEPOT FINAL A MOL ?

MOL, 27 janvier 2005 - “La mise en dépôt final des déchets belges de faible et moyenne activité et de courte durée de vie à Mol est possible, du moins s’il est satisfait à toutes les conditions.” C’est la teneur de l’avis que MONA remet aujourd’hui au conseil communal de Mol.

La remise de l’avis au conseil communal de Mol clôture le travail que l’a.s.b.l. *Mols Overleg Nucleair Afval categorie A*, en abrégé MONA, a fourni en plus de quatre ans de fonctionnement. Ce partenariat entre la commune de Mol et l’ONDRAF a été créé en février 2000 en vue de vérifier, en collaboration avec les habitants intéressés, si la commune de Mol peut accueillir un dispositif de dépôt final des déchets de faible et moyenne activité et de courte de vie, et si oui, sous quelles conditions. Pour répondre à cette question, des représentants de partis politiques, d’organisations sociales, culturelles et économiques, d’associations écologiques, mais également des individus intéressés se sont réunis en groupes de travail. Ceux-ci ont étudié, avec l’aide d’experts, différents aspects importants de la matière. Les conclusions de leurs travaux seront remises aujourd’hui au conseil communal de Mol.

A la suite d’études approfondies et en collaboration avec, entre autres, des experts de l’ONDRAF, MONA a élaboré un concept de dépôt final en surface ainsi qu’un concept de dépôt final en profondeur. Les conditions que MONA lie à une éventuelle mise en dépôt final à Mol ont trait à divers domaines, le principal étant, de toute évidence, la sûreté absolue du dépôt final. MONA pose également un certain nombre de conditions de base. Ainsi, la connaissance nucléaire dans la région doit être conservée, les plans d’urgence nucléaires doivent être améliorés et la radioactivité aux alentours doit faire l’objet d’un contrôle permanent. En outre, la participation locale acquise dans le cadre de MONA doit être maintenue et le projet doit présenter une plus-value évidente pour la communauté locale.

Après la remise du rapport, il appartiendra au conseil communal de Mol d’évaluer les conditions posées et de décider si la commune est disposée à accueillir le dépôt final des déchets de faible et moyenne activité et de courte durée de vie, et si oui, sous quelles conditions.

Pour de plus amples informations, n’hésitez pas à contacter :

MONA

Jacques HELSEN, Président Conseil d’administration : 0495 23 31 35 - www.monavzw.be

COMMUNE DE MOL

Paul ROTTHIER, Bourgmestre : 014 33 08 50 - www.gemeentemol.be

ONDRAF

Evelyn HOOFT, porte-parole de presse : 02 212 10 37 ou 0475 60 25 04 - www.nirond.be